



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS
CENTRALISES DE LA BCEAO**

Exercice clos le 31 décembre 2010

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CENTRALISES DE LA BCEAO

RAPPORT D'OPINION

Exercice clos le 31 décembre 2010

RACINE
SA au Capital de FCFA 100.300.000
RCCM : SN.DKR.95.B.73 - NINEA : 00661012S3
22, rue Ramez Bourgi - BP 545 - Dakar
Tél. : (221) 33.849.22.22 - Fax : (221) 33.823.80.32
MEMBRE D'ERNST & YOUNG

Messieurs les Administrateurs
de la Banque Centrale des Etats
de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Messieurs les Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en sa séance du 25 septembre 2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers centralisés de la BCEAO pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Notre mission de Commissaire Contrôleur comporte l'audit des comptes du Siège de la BCEAO et de la centralisation des comptes des Agences Principales et Auxiliaires audités par les Contrôleurs Nationaux désignés dans chacun des pays membres de l'UMOA.

Nous avons effectué l'audit des états financiers centralisés ci-joints de la BCEAO comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que le compte de pertes et profits, l'état de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexes.

Responsabilité du Management dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Management de la BCEAO est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables applicables à la Banque Centrale. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles que définies par l'International Federation of Accountants (IFAC), à l'exception de la limitation décrite ci-après. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures

relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Management, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

Compte tenu de la crise majeure survenue en Côte d'Ivoire en 2010 et 2011, le Contrôleur National pour la Côte d'Ivoire n'a pas été en mesure de mettre en œuvre toutes ses diligences d'audit sur les comptes de la Direction Nationale de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire au 31 décembre 2010 et de conclure sur les comptes à auditer.

Au 31 décembre 2010, les soldes concernant la Côte d'Ivoire et n'ayant pu être validés par le Commissaire Contrôleur au Siège s'élèvent à un montant total de :

- FCFA.262.293 millions à l'actif,
- FCFA.306.177 millions au passif.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'exprimer une opinion sur ces soldes.

A notre avis, à l'exception de l'incidence éventuelle du point évoqué ci-dessus, ces états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la BCEAO au 31 décembre 2010, de ses résultats et de la variation de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexes.

Fait à Dakar, le 22 juin 2011

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG



Makha SY
Associé

SOMMAIRE

Rapport d'opinion	1
Etats financiers au 31 décembre 2010	4
Bilan	4
Compte de pertes et profits	5
Etat de variation des capitaux propres	6
Tableau des flux de trésorerie	7
Notes annexes aux états financiers	8
1. Règles et méthodes comptables de la Banque Centrale	8
2. Informations sur le bilan et le hors bilan	24
3. Informations sur le compte de pertes et profits	60
4. Divers	66

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2010

BILAN

(En millions de FCFA)

	Notes	31/12/10	31/12/09	Variation	
				Valeur	%
ACTIF					
Avoirs en or	4	785 987	586 500	199 487	34
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	5	557 005	522 985	34 020	7
Avoirs en monnaies étrangères	6	5 483 315	5 137 256	346 059	7
Créances sur les établissements de crédit	7	429 576	335 184	94 392	28
Créances sur les Trésors Nationaux	8	875 178	887 886	-12 708	-1
Opérations pour compte des Trésors Nationaux	9	537 600	453 411	84 189	19
Biens immobiliers de placement	10	1 935	2 084	-149	-7
Actifs non courants destinés à la vente	10	-	-	-	-
Autres im mobilisations	10	333 664	322 798	10 866	3
Autres actifs	11	140 344	121 962	18 382	15
TOTAL		9 144 604	8 370 066	774 538	9
PASSIF					
Billets et monnaies en circulation	12	3 933 174	3 447 499	485 675	14
Comptes créditeurs et dépôts	13	2 080 170	2 124 051	-43 881	-2
Transferts à exécuter	14	26 919	26 433	486	2
Engagements en monnaies étrangères	15	9 843	9 229	614	7
Engagements envers le Fonds Monétaire International	16	1 129 672	980 140	149 532	15
Autres passifs	17	113 691	103 745	9 946	10
Provisions pour risques et charges	18	40 078	37 924	2 154	6
Réserve de réévaluation Or	19	547 736	348 248	199 488	57
Réserve de réévaluation des devises	20	126 566	149 782	-23 216	-15
Réserve de réévaluation des instruments financiers	21	50 689	34 772	15 917	46
Capital et Réserves	22	1 064 581	1 075 513	-10 932	-1
Résultat	23	21 485	32 730	-11 245	-34
TOTAL		9 144 604	8 370 066	774 538	9

COMPTES DE PERTES ET PROFITS

(En millions de FCFA)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009	Variation	
				Valeur	%
Produits d'intérêts		153 195	152 245	950	-
Charges d'intérêts		22 421	21 994	427	2
Résultat net d'intérêts (a)	28	130 774	130 251	523	-
Dividendes (b)	29	490	466	24	5
Produits de commissions		23	27	-4	-15
Charges de commissions		149	218	-69	-32
Résultat net des commissions (c)	30	-126	-191	65	34
Produits sur opérations de change	31	200 276	104 731	95 545	91
Charges sur opérations de change	31	225 811	93 651	132 160	141
Résultat net de change (d)	31	-25 535	11 080	-36 615	-330
Prélèvement sur la réserve de réévaluation des devises (e)	20	28 411	-	28 411	-
Produit net bancaire (a) + (b) + (c) + (d)+(e)		134 014	141 606	-7 592	-5
Autres produits ordinaires	32	4 499	7 099	-2 600	-37
Total des produits nets		138 513	148 705	-10 192	-7
Entretien de la circulation fiduciaire	33	18 867	17 247	1 620	9
Frais généraux	34	84 007	83 813	194	-
Autres charges ordinaires	35	2 098	599	1 499	250
Dotations nettes aux amortissements & provisions	36	12 056	14 316	-2 260	-16
Charges d'exploitation générale		117 028	115 975	1 053	1
Résultat net de l'exercice		21 485	32 730	-11 245	-34

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En millions de FCFA)

	Capital	Primes de fusion	Réserves et écarts de réévaluation	Report à nouveau	Résultats accumulés	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2009	134 120	43 587	802 806	95 000	32 730	1 108 243
Affectations			3 527	8 090	-32 730	-21 113
Prélèvements				-25 000		-25 000
Réserve de réévaluation des immeubles			2 451			2 451
Résultat de l'exercice					21 485	21 485
Solde au 31 décembre 2010	134 120	43 587	808 784	78 090	21 485	1 086 066

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(En millions de FCFA)

Libellés	2010	2009
<u>ACTIVITE D'EXPLOITATION</u>		
Résultat net	21 485	32 730
+ Dotations aux amortissements	10 893	12 788
+ Dotations aux provisions	2 561	2 542
- Reprises d'amortissements	-1 222	-
- Reprises de provisions	-176	-1 014
- Produits de cession d'éléments d'actifs	-18	-2 081
- Dividendes perçus	-490	-466
+ Bénéfice d'exploitation avant variation des actifs et des passifs d'exploitation (a)	33 033	44 499
(Augmentation) ou diminution des actifs d'exploitation (b)	-433 105	-176 342
Créances sur les établissements de crédit	-94 392	31 109
Créances sur les Trésors nationaux	12 708	-444 421
Opérations pour compte des Trésors nationaux	-	-
Autres créances d'exploitation (*)	-351 421	236 970
Augmentation ou (diminution) des passifs d'exploitation (c)	651 714	1 013 724
Billets & monnaies émis	485 675	397 522
Comptes courants & dépôts	-43 881	438 481
Transferts à exécuter	486	13 595
Autres dettes d'exploitation	9 946	15 695
Engagements à court terme	-	1
Réserve de réévaluation Or	199 488	148 430
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'exploitation (1) = (a+b+c)	251 642	881 881
<u>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</u>		
- Acquisition d'immobilisations financières	-13 601	-2 883
- Acquisition d'autres immobilisations	-4 337	-10 695
+ Produits de cession d'éléments d'actifs	18	2 081
+ Dividendes reçus	490	466
- Flux de trésorerie net provenant de l'activité d'investissement (2)	-17 430	-11 031
<u>ACTIVITE DE FINANCEMENT</u>		
- Dividendes distribués	-	-10 400
- Autres affectations résultat exercice précédent	-25 000	-900
- Prélèvement sur la Réserve de réévaluation des devises	-28 411	-
+ Autres réserves	-	-
± Opérations pour compte des Trésors nationaux	-84 189	-168 347
± Engagements à long terme	150 146	670 462
+ Flux de trésorerie net provenant de l'activité de financement (3)	12 546	490 815
= Variation nette de trésorerie (4) = (1+2+3)	246 758	1 361 665
+ Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (5)	4 898 901	3 537 236
= Trésorerie à la clôture de l'exercice (6) = (4+5)	5 145 659	4 898 901
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
	2010	2009
Avoirs en or	785 987	586 500
Avoirs sur le Fonds Monétaire International	557 005	522 985
Avoirs en monnaies étrangères (**)	3 802 667	3 789 416
Total	5 145 659	4 898 901

(*) Les autres créances comprennent les avoirs en monnaies étrangères âgées de plus d'un mois.

(**) Cf. Notes 2.12 et 26

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

Règles et méthodes comptables de la Banque Centrale

Note 1 – Cadre juridique et activités

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), dont le Siège est sis Avenue Abdoulaye Fadiga à Dakar (Sénégal), est un établissement public international constitué entre les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) par le Traité du 12 mai 1962, modifié le 20 janvier 2007. Son capital n'est pas divisé en actions. Il est détenu à parts égales par les huit Etats Membres que sont : le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Les opérations de la BCEAO se rattachent, d'une part, à l'organisation et à la gestion du système monétaire, bancaire et financier de l'espace communautaire et, d'autre part, à la centralisation et à la gestion des réserves de change de l'Union. En sa qualité d'Institut d'émission, la BCEAO a le privilège exclusif d'émettre les signes monétaires, billets et monnaies divisionnaires ayant cours légal et libératoire dans les Etats membres de l'UMOA. Dans le cadre des opérations génératrices de l'émission, elle peut effectuer, entre autres, pour son compte ou pour le compte de tiers, toutes les opérations sur l'or, les moyens de paiement et les titres libellés en monnaies étrangères. En outre, la BCEAO peut détenir des créances sur les banques, les établissements financiers et les Trésors Nationaux.

Par ailleurs, la BCEAO peut ouvrir, dans ses livres, des comptes aux Trésors Nationaux, aux établissements de crédit, aux institutions financières internationales, aux établissements et collectivités publics et effectuer, pour leur compte, les transferts ou transactions qui lui sont demandés.

Elle peut également prendre des participations au capital d'établissements ou d'organismes dont l'activité présente un intérêt général pour un ou plusieurs Etats de l'UMOA, acquérir, vendre ou échanger des immeubles, prendre ou céder des participations dans des sociétés immobilières pour satisfaire les besoins de son activité ou pour pourvoir au logement de son personnel.

En sa qualité d'agent financier des Etats, la BCEAO apporte son concours aux Gouvernements des Etats membres, par la tenue des comptes des Trésors Nationaux, par l'exécution de leurs opérations financières extérieures en général, et celles avec les Institutions de Bretton Woods en particulier, ainsi que par la gestion de la dette publique extérieure et intérieure des Gouvernements des Etats qui en font la demande.

Pour l'exécution de ces opérations, la BCEAO est organisée en un réseau comportant un Siège, huit Agences Principales et quinze Agences Auxiliaires. Ce réseau comprend en outre une Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération et une Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). En outre, elle assure le Secrétariat de la Commission Bancaire de l'UMOA.

Note 2 – Principes et méthodes comptables

2.1 - Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2010

Les états financiers de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de l'Institution et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux normes reconnues en matière bancaire sur le plan international (article 102 des Statuts), en conformité avec les principes comptables généralement admis et adaptés à la nature de l'activité d'un institut d'émission. Ils sont libellés en Franc de la Communauté Financière Africaine (Franc CFA), dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de 655,957 FCFA pour 1 euro.

La BCEAO s'inscrit dans la perspective de l'application intégrale des normes IAS/IFRS. Dans ce contexte, la BCEAO intègre progressivement les normes IAS/IFRS dans son système d'information comptable en tenant compte de sa spécificité de banque centrale et de son environnement institutionnel et économique.

Notamment, deux normes significatives, en sus de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS », ne sont pas encore intégralement appliquées au 31 décembre 2010. Il s'agit des normes IAS 38 « Immobilisations incorporelles » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Cependant, il convient de préciser que la norme IAS 39 est déjà appliquée aux opérations de la salle des marchés.

La note 2.35 présente l'état de la mise en œuvre des normes IAS/IFRS à la BCEAO.

2.2 - Exercice

La durée de l'exercice est de douze mois. L'exercice débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

2.3 - Principes comptables

Les principes comptables suivants sont appliqués :

- comptabilité d'engagement,
- continuité de l'exploitation,
- intelligibilité,
- pertinence,
- fiabilité,
- comparabilité.

2.4 - Méthode d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base de la valeur de marché pour l'or, des titres et des éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et au hors bilan, ainsi que du coût historique pour les autres rubriques.

2.5 - Effets des transactions et évènements

Les effets des transactions et autres évènements sont pris en compte dès que ces transactions et évènements se produisent.

Par ailleurs, en raison du découpage de l'activité en exercices comptables, les transactions et autres évènements sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent effectivement et à celui-ci seulement. Notamment, les produits sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis, et les charges au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.6 - Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont initialement comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date de transaction. Une comptabilité séparée est tenue dans chacune des devises utilisées par la Banque Centrale pour ses transactions. En fin de mois, les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur en fin de période. Les gains ou pertes de change qui en découlent, sont enregistrés dans les comptes de pertes et profits de la période.

Les achats et ventes de devises au comptant et à terme sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan à la date de mise à disposition des devises.

2.7 - Impôts et taxes

La BCEAO est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de l'UMOA, conformément à l'article 7 des Statuts.

2.8 - Avoirs en or

Les avoirs en or sont comptabilisés au bilan, au cours du jour de la transaction, sur la base de leur poids. Le stock d'or détenu est évalué sur la base de la moyenne trimestrielle du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à la Bourse de Londres, convertie en FCFA au cours indicatif du dollar US du dernier jour du trimestre écoulé. L'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) de l'or est comptabilisé directement dans un compte de réserve de réévaluation.

2.9 - Avoirs sur le FMI, Opérations pour compte des Trésors Nationaux et Engagements envers le FMI

La BCEAO est l'agent financier des Etats auprès du Fonds Monétaire International (FMI). Elle est en même temps le dépositaire des FCFA détenus par le FMI. Par convention du 24 septembre 1981 entre les Etats et la BCEAO, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI.

En contrepartie, la BCEAO assume la totalité de leurs obligations envers le FMI. Les opérations avec le FMI sont libellées dans la monnaie du FMI (le DTS).

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI concernent le compte de Droit de Tirage Spécial (DTS), le compte de ressources générales et les comptes administrés.

La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts des Etats et leurs souscriptions en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI).

A l'exception des tirages dans les tranches de réserve et des cessions de DTS qui reviennent à la BCEAO, les Etats bénéficient de la contre-valeur en FCFA, calculée au cours du jour de l'opération, de tous les autres tirages sur le FMI.

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI se traduisent au bilan par l'inscription d'une part, de créances de la Banque Centrale sur les Etats en monnaie nationale au niveau des opérations pour compte des Trésors Nationaux (FCFA) et, d'autre part, de dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, les différences entre les montants versés aux Trésors Nationaux et la dette vis-à-vis du FMI, sont portées directement au compte de pertes et profits.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue de la BCEAO sur le FMI.

Les avoirs du FMI en monnaie nationale (comptes FMI n° 1, FMI n° 2 et FMI compte titres) font l'objet d'une réévaluation annuelle, le 30 avril de chaque année, sur la base du cours représentatif du DTS communiqué par le FMI. Les gains et pertes de réévaluation sont inscrits au compte de pertes et profits.

A la clôture de chaque période mensuelle, les avoirs du FMI en FCFA sont réévalués sur la base du cours du DTS/FCFA de fin de mois. Les gains et pertes latents sont constatés directement au compte de pertes et profits, en contrepartie de comptes d'ajustement.

Les DTS détenus, les tirages sur les comptes administrés et les allocations de DTS sont convertis en FCFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions. Les différences de réévaluation résultant de réévaluations périodiques sont portées au compte de pertes et profits.

2.10 - Avoirs en monnaies étrangères

Les réserves de change de la BCEAO sont investies en comptes à vue, en comptes à terme et dans des actifs obligataires.

2.11 - Portefeuille titres

Dans le cadre de la stratégie globale de gestion de son portefeuille, la BCEAO détient des valeurs mobilières de placement. Les placements sont, soit détenus à des fins de transaction, soit disponibles à la vente, soit détenus jusqu'à l'échéance.

- **Actifs financiers détenus à des fins de transaction**

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités immédiates. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, frais d'acquisition et coupons courus inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée en compte de résultat. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ne font pas l'objet de test de dépréciation et ne sont pas provisionnés.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Ce sont des actifs financiers détenus dans le but d'avoir des liquidités disponibles. Ils sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus, et sont évalués ultérieurement à leur juste valeur. La variation de juste valeur est constatée directement en capitaux propres sous la rubrique « Changement de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente » ou en compte de pertes et profits dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière. Les actifs financiers disponibles à la vente font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de pertes et profits.

- **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

Ce sont des actifs financiers pour lesquels la Banque Centrale a pris la décision et a la capacité de les garder jusqu'à l'échéance. Ces actifs financiers sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition, coupons courus et frais d'acquisition inclus. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti à l'aide du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance font l'objet de test de dépréciation et les dépréciations sont constatées en compte de pertes et profits.

- **Comptabilisation des titres en devises**

Les achats et ventes de titres en devises sont enregistrés en hors bilan à la date d'engagement. Ils sont comptabilisés au bilan en date de mise à disposition des titres. Toutefois, si les opérations sont traitées sur des marchés réglementés prévoyant des délais normalisés de règlement – livraison, les opérations sont comptabilisées directement au bilan en date de mise à disposition, sans constatation des engagements en hors bilan.

2.12 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 «Tableau des flux de trésorerie», la trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie, comprennent les avoirs en or, les avoirs sur le FMI ainsi que les avoirs en monnaies étrangères liquides et facilement convertibles en liquidités. Les titres en devises détenus jusqu'à l'échéance arrivant à maturité dans plus d'un mois, sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

La Banque établit son tableau de flux de trésorerie sur la base de la méthode indirecte.

2.13 - Créances sur les établissements de crédit

Elles sont constituées principalement par les encours de pensions de titres en FCFA dans le cadre des opérations d'open market ou de refinancement direct. Les pensions de titres contre FCFA permettent soit de fournir des liquidités, moyennant l'engagement simultané ultérieur de revendre à la contrepartie (prise en pension) ou de réduire des liquidités excédentaires contre l'engagement simultané ultérieur de rachat à la contrepartie (mise en pension). Seul le volet monétaire de l'opération est comptabilisé. Les créances et engagements résultant de pensions de titres sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts en sus. Les intérêts (produits et charges) sont portés au compte de pertes et profits.

2.14 - Créances monétaires sur les Trésors Nationaux

Elles sont constituées par les concours consolidés sur les découverts statutaires. Il s'agit des concours accordés aux Trésors Nationaux au titre de l'article 16 des anciens Statuts, qui ont fait l'objet de consolidation sur 10 ans par décision du Conseil des Ministres du 19 septembre 2002. Les concours directs consolidés sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, l'Institut d'émission n'accorde plus de concours monétaire direct aux Etats au titre de découverts statutaires.

Par ailleurs, le Conseil des Ministres de l'Union, lors de sa session du 27 juillet 2009, a autorisé la mise à disposition des Etats membres de l'UMOA, par la Banque Centrale, de ressources adossées à la troisième allocation générale de DTS effectuée le 28 août 2009 par le FMI. Dans ce cadre, et en application de la Décision n° 02/2009/CM/UMOA du 04 septembre 2009 du Président du Conseil des Ministres de l'UMOA, la BCEAO a consenti aux Etats membres, en septembre et octobre 2009, des concours monétaires équivalents à la contrevalet en franc CFA du montant des DTS alloués à chaque Etat. Les fonds ainsi octroyés aux Etats font l'objet de remboursements trimestriels sur une période de dix (10) ans avec un différé de trois (3) ans.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les créances monétaires sur les Trésors Nationaux sont analysées comme des prêts. Elles sont évaluées à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Elles peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits. La dépréciation correspondant à l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur recouvrable est comptabilisée en compte de pertes et profits et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

2.15 - Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Bien que participant au Conseil d'Administration de la plupart des sociétés dans lesquelles elle détient des actions, les participations de la BCEAO ne sont pas significatives, à l'exception de celles détenue dans le capital de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et de celles du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) qui représentent plus de 20 % du capital de chacune de ces entités. Toutefois, en raison des contraintes d'ordre institutionnel, la BCEAO n'exerce pas un contrôle ou une influence notable sur ces deux Institutions. Les produits issus des participations sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition que la BCEAO estime correspondre à la juste valeur en l'absence d'un

marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée à chaque arrêté. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers et les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué, la quote-part de capitaux revenant à la BCEAO ou les perspectives de rentabilité.

Les prêts sont comptabilisés au coût nominal. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés dans le compte de pertes et profits. La dépréciation correspondant à l'excédent de la valeur nette comptable sur la valeur recouvrable est comptabilisée en compte de pertes et profits et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres immobilisations financières est effectué, afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée.

2.16 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, avec possibilité de réévaluation. Les coûts d'emprunts utilisés pour financer les immobilisations sont comptabilisés en charges et sont exclus du coût des immobilisations.

L'évaluation après comptabilisation des immeubles est effectuée selon le modèle de la réévaluation, conformément aux dispositions de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les réévaluations sont effectuées périodiquement à dire d'expert.

L'écart de réévaluation est imputé aux capitaux propres sous une rubrique séparée, en contrepartie des comptes d'immobilisations, et est amorti. Seuls les terrains et les constructions sont réévalués périodiquement.

Une expertise du patrimoine immobilier et artistique de la Banque a été réalisée par des experts (Cabinet FIOA, à Lomé en République togolaise) du 22 octobre 2007 au 31 mars 2008, et a permis de ventiler les valeurs réévaluées des immeubles par composants au 01 janvier 2008, date de référence de la réévaluation. La méthodologie d'estimation retenue par les experts est celle de la comparaison, notamment la méthode dite "sol et constructions".

Par ailleurs, l'exercice comptable 2010 a été marqué par la mise en production d'une nouvelle application de gestion des immobilisations « MIMOSA », dont les principales innovations sont entre autres :

- l'adaptation du système d'information à l'approche par composant des constructions, conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2008 par la BCEAO ;
- l'automatisation du processus de constatation en comptabilité des opérations d'entrées en immobilisation ainsi que la génération des écritures comptables des dotations aux amortissements de l'exercice ;
- l'harmonisation de la durée de vie des articles appartenant à une même catégorie d'immobilisations, conformément aux règles généralement admises sur le plan international.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation.

Les durées de vie utile retenues sont les suivantes :

Immobilisations	Durées de vie (ans)
Terrains	Non amortissables
Structures, cloisons, divers revêtements et faux plafonds	60
Menuiserie métallique et bois (intérieur)	45
Menuiserie métallique et bois (extérieur)	45
Etanchéité des toitures	30
Electricité courants forts (y compris câblage)	30
Electricité courants faibles (y compris câblage)	30
Groupe électrogène	30
Ascenseur et monte-charge	30
Nacelles	30
Système de sécurité (y compris scanner)	20
Climatisation	30
Plomberie sanitaire	30
Aménagements extérieurs (Clôture, Guérites, Locaux annexes, Locaux techniques, VRD)	45
Matériels de service et de logement	5
Mobiliers de service et de logement	10
Matériels de transport	5
Logiciels	3
Patrimoine artistique	Non amortissable

Concernant les « matériels », « mobiliers », « matériels de transport » et les « logiciels », les durées d'utilité initialement retenues étaient de 4 à 5 ans pour les matériels et mobiliers, 3 ans pour les matériels de transport et 4 ans pour les logiciels. Ce changement d'estimation comptable à compter de l'exercice 2010 s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation des durées de vie par catégories homogènes d'immobilisations.

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent. Les immobilisations figurent au bilan à leurs valeurs nettes.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur recouvrable fait apparaître une décote significative et durable. La valeur recouvrable servant au calcul d'une provision durable est déterminée en tenant compte des facteurs suivants :

- l'ampleur de la baisse constatée sur l'actif et sa durée,
- l'évolution du marché,
- l'inadéquation de l'actif au marché,
- lorsqu'il n'existe que peu d'espoir de retrouver la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Pour déterminer leur éventuelle dépréciation, les actifs immobilisés autres que les immeubles de placement sont regroupés en une seule unité génératrice de trésorerie. En effet, il est impossible de leur rattacher des flux de trésorerie autonomes. Seuls les immeubles de placement peuvent faire l'objet de dépréciation de façon isolée.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

2.17 - Immeubles de placement

Les immeubles de placement concernent les biens immobiliers (terrain ou bâtiment) détenus par la Banque pour en retirer des loyers versés par des tiers autres que les membres de son personnel, conformément aux dispositions de la norme IAS 40 « Immeubles de placement ». Les immeubles de placement sont évalués initialement et ultérieurement selon la méthode du coût amorti. Ces immeubles font également l'objet de tests de dépréciation.

2.18 - Actifs non courants détenus en vue de la vente

Sont classés dans cette catégorie, les actifs immobilisés de la Banque autres que les actifs financiers et pour lesquels une décision de cession a été prise au cours de l'exercice, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente ». Ces actifs cessent d'être amortis à compter de la date de cette décision de cession.

A l'arrêté de l'exercice 2010, aucun actif immobilisé n'était détenu en vue de la vente.

2.19 - Stocks de billets et monnaies non émis

A l'achat, les dépenses sont comptabilisées dans les comptes de charges au coût de revient. A la clôture, les signes monétaires non émis sont traités comme des stocks. Le traitement consiste à évaluer, au coût moyen pondéré, le stock de billets et monnaies non émis et à ajuster le compte de charge de l'exercice par l'annulation du stock initial et la constatation du stock final.

2.20 - Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont analysés comme des dettes envers les détenteurs. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur faciale ou valeur nominale.

2.21 - Comptes créditeurs et dépôts

Les comptes à vue (dettes à vue) et les dépôts auprès de la Banque Centrale sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Certains comptes créditeurs et dépôts sont rémunérés. Les charges d'intérêts sont imputées au compte de pertes et profits.

2.22 - Transferts à exécuter

La Banque Centrale exécute, pour le compte de sa clientèle, des transferts de fonds à l'intérieur et à l'extérieur de l'UMOA. Les encours de transferts de fonds sont portés au bilan à leur valeur nominale.

2.23 - Engagements en monnaies étrangères

La Banque Centrale a contracté des emprunts auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre de la réforme des systèmes et moyens de paiement. Ces engagements sont inscrits à leur valeur nominale, intérêts courus en sus. Les charges d'intérêts et les différences de change sont portées au compte de pertes et profits.

2.24 - Provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque la BCEAO a une obligation réglementaire, implicite ou juridique, qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Conformément au principe de prudence, des provisions sont aussi constituées pour tous les risques potentiels liés à certains comptes d'actif (actifs non performants).

2.25 - Avantages du personnel

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BCEAO participe à des régimes de retraite et accorde à son personnel, des indemnités de départ à la retraite ainsi que des gratifications au titre de médailles de travail.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite versée par une structure spécialisée. Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de pourcentages spécifiques (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et n'a aucune obligation (juridique ou implicite) d'effectuer des paiements supplémentaires si la structure spécialisée ne dispose pas des actifs suffisants pour assurer les paiements de prestations de retraite.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les engagements de la Banque Centrale à verser au personnel au titre des indemnités de départ à la retraite sont évalués sur une base actuarielle et sont comptabilisés en résultat sous forme de provision. Il en est de même des engagements au titre des médailles de travail qui sont fonction de l'ancienneté des agents en activité.

Les écarts actuariels sont comptabilisés au compte de résultat.

2.26 - Réserves de prévoyance

La Banque applique une politique constante et prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les réserves de prévoyance suivantes sont constituées :

• Réserve de réévaluation des avoirs en devises

La réserve de réévaluation des avoirs en devises a été créée, en 1998, par l'Instruction n° 16/12/98 du 15 décembre 1998. Elle est destinée à la couverture du risque de change encouru par la Banque Centrale dans le cadre de la gestion des avoirs en devises.

A la clôture de l'exercice, la réserve est alimentée soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, soit par toute somme mise à la disposition de la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de ses risques de change.

Les pertes de change nettes constatées en fin d'exercice sont couvertes par les ressources disponibles sur la Réserve.

• Réserve de réévaluation des instruments financiers

La réserve de réévaluation des instruments financiers a été créée, en juin 2009, en application de la décision d'affectation du résultat de l'exercice 2008, prise par le Conseil des Ministres de l'Union lors de sa session du 26 juin 2009. Elle est destinée à atténuer l'impact défavorable de l'application des normes comptables internationales relatives aux instruments financiers sur le compte de pertes et profits de la BCEAO.

La réserve est alimentée par affectation du résultat de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, pour un montant correspondant au profit latent net enregistré sur la gestion du portefeuille de titre.

Les pertes latentes nettes constatées en fin d'exercice sur l'évaluation du portefeuille de titres sont couvertes par prélèvements sur la réserve.

• Fonds pour Risques Bancaires Généraux

La Banque Centrale constitue des fonds affectés à la couverture des risques généraux inhérents aux opérations bancaires. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux, créé en 2000 et doté lorsque les raisons de prudence l'imposent, est assimilé à une réserve. Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est alimenté en contrepartie du débit d'un compte de charge (dotation).

• Réserve sur risques de refinancement

Cette réserve représente 5 % de la moyenne mensuelle du refinancement. Elle est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de banque centrale. Initialement, la réserve était appelée « Provision sur risques de refinancement », mais celle-ci ne répondant pas aux

critères de comptabilisation en normes internationales, la provision a été dénommée « Réserve sur risques de refinancement » et intégrée aux capitaux propres. La réserve sur risques de refinancement est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

2.27 - Instruments dérivés

La BCEAO n'effectue que des opérations à terme sur devises qui sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises à terme. Les instruments en devises entraînant l'échange de devises à une date future, sont inclus dans les positions nettes de change pour le calcul des gains et des pertes de change.

2.28 - Gestion des risques

La BCEAO est exposée à des risques variés qui sont les suivants :

- *Risque de marché* : risque de perte due aux changements dans les prix et taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt) ;
- *Risques de contrepartie* : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque de faire face à leurs obligations financières ;
- *Risque opérationnel* : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'évènements extérieurs.

La gestion des risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances de la BCEAO.

Au plan administratif, la BCEAO a mis en place un dispositif de contrôle et de prévention des risques dont la gestion est assurée par la Direction de la Prévention des Risques (DPR) sous l'autorité du Contrôleur Général. Ce dispositif est complété par la Direction de l'Inspection et des Audits (DIA) qui examine et évalue le contrôle interne d'une part, et contrôle les opérations d'autre part.

Au plan opérationnel, la BCEAO a recours à des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ces risques sont contrôlés en utilisant un ensemble de politiques, de directives et de procédures.

La BCEAO cherche en permanence à adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités.

2.29 - Autres engagements hors bilan

Ce sont des droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures. Les autres engagements hors bilan comprennent essentiellement les engagements sur titres ou au comptant, les opérations pour compte de tiers, les engagements divers, les engagements de garantie et les valeurs affectées ou reçues en garantie lors des opérations de refinancement. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

2.30 - Reconnaissance des produits et charges

La reconnaissance des produits et charges est effectuée selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- la réévaluation des titres s'effectue ligne de titre par ligne de titre ;
- les plus-values et moins-values, réalisées ou latentes, sur devises étrangères et instruments financiers liés aux taux d'intérêt et aux prix du marché, sont comptabilisées au compte de pertes et profits ;
- pour les titres à revenu fixe, la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat d'intérêts ;
- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

2.31 - Evènements postérieurs à la date de clôture

Les événements significatifs ayant un lien prépondérant et direct avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'évènements significatifs survenus entre la date de clôture et la date d'approbation des états financiers. Ceux concernant des situations apparues postérieurement à la date de clôture, sont mentionnés dans les notes annexes, avec une estimation de leur incidence financière.

2.32 - Changement de méthodes, d'estimations comptables

L'harmonisation de la durée de vie des articles appartenant à une même catégorie d'immobilisations, dans le cadre de la mise en production d'une nouvelle application de gestion des immobilisations « MIMOSA », s'est traduite par la mise en œuvre d'un changement d'estimations comptables des amortissements des « matériels de service et de logement », des « mobiliers de service et de logement », des « matériels de transport » et des « logiciels », avec date d'effet le 1^{er} janvier 2010.

2.33 - La centralisation des comptes

Les situations comptables des Agences Principales, des Agences Auxiliaires, de la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération, de la Représentation auprès de la Commission de l'UEMOA et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA font l'objet d'une centralisation au Siège.

2.34 - Audit et approbation des comptes sociaux

Au terme de l'exercice social, les comptes arrêtés le 31 décembre de chaque année par le Conseil d'Administration sont soumis, dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, à l'approbation du Conseil des Ministres, conformément aux dispositions de l'article 108 des Statuts de la BCEAO.

Conformément à l'article 87 de ses Statuts, un Comité d'Audit composé de quatre Administrateurs de la Banque, est chargé d'apprécier la qualité de l'administration, du fonctionnement, de l'information financière et du système de contrôle de la BCEAO.

Le contrôle des comptes de la BCEAO est institué par l'article 107 de ses Statuts. Il est assuré par les Contrôleurs Nationaux chargés de contrôler les comptes particuliers des agences d'un Etat et un Commissaire Contrôleur chargé de centraliser les observations des Contrôleurs Nationaux et de vérifier la comptabilité centralisée de la Banque Centrale.

Le Commissaire Contrôleur est également chargé du contrôle de la comptabilité du Siège.

Le Conseil des Ministre de l'Union a procédé, en 2009, à la désignation des Contrôleurs Nationaux et du Commissaire Contrôleur pour la vérification des comptes des exercices 2009, 2010 et 2011.

2.35 - Etat de mise en application du référentiel IFRS

• Normes IAS/IFRS appliquées intégralement par la BCEAO

- IAS 1 « Présentation des états financiers » ;
- IAS 2 « Stocks » ;
- IAS 7 « Tableaux de flux de trésorerie » ;
- IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » ;
- IAS 10 « Evènement postérieur à la date de clôture » ;
- IAS 16 « Immobilisations corporelles » ;
- IAS 17 « Contrats de location » ;
- IAS 18 « Produits des activités ordinaires » ;
- IAS 19 « Avantages du personnel » ;
- IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique » ;
- IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » ;
- IAS 23 « Coûts des emprunts » ;
- IAS 24 « Informations relatives aux parties liées » ;
- IAS 32 « Instruments financiers : présentation » ;

- IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ;
- IAS 36 « Dépréciation des actifs » ;
- IAS 40 « Immeubles de placement » ;
- IFRS 5 « Actifs non courants destinés à être cédés et abandon d'activités ».

• **Normes IAS/IFRS appliquées partiellement par la BCEAO**

- IAS 38 « Immobilisations incorporelles » : à appliquer aux logiciels développés en interne ;
- IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » : appliquées uniquement aux produits des placements de la salle des marchés et aux prêts au personnel.

• **Normes IAS/IFRS à mettre en application par la BCEAO si les situations nécessaires se présentent**

- IAS 29 « Information financière dans les économies hyper inflationnistes » : pas de situation d'hyper inflation dans la zone UMOA ;
- IAS 34 « Information financière intermédiaire » ;
- IFRS 3 « Regroupement d'entreprise ».

• **Norme IFRS à appliquer dès la mise en œuvre intégrale du référentiel**

- IFRS 1 « Première adoption des IFRS » : déclaration de conformité prévue après mise en œuvre intégrale de toutes les normes applicables à la BCEAO.

• **Normes IAS/IFRS non applicables à la BCEAO**

- IAS 11 « Contrats de construction » : sans objet pour la Banque Centrale ;
- IAS 12 « Impôts sur le résultat » : exonération totale d'impôt sur le résultat ;
- IAS 26 « Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite » : sans objet pour la Banque Centrale ;
- IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » : la BCEAO n'a pas de filiale ;
- IAS 28 « Participation dans les entreprises associées » : pas d'influence notable dans les institutions associées ;
- IAS 31 « Participation dans les co-entreprises » : la Banque Centrale n'exerce aucun contrôle conjoint sur des entreprises ;
- IAS 33 « Résultat par action » : le capital de la Banque Centrale n'est pas divisé en actions ;
- IAS 41 « Agriculture » : sans objet pour la Banque Centrale ;
- IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » : sans objet pour la Banque Centrale ;

- IFRS 4 « Contrats d'assurance » : sans objet pour la Banque Centrale ;
- IFRS 6 « Exploration et évaluation des ressources minérales » : sans objet pour la Banque Centrale ;
- IFRS 8 « Secteurs opérationnels » : sans objet pour la Banque Centrale.

Note 3 - Cours des monnaies étrangères et prix de l'Or

Monnaies étrangères et or	31/12/2010 en FCFA	31/12/2009 en FCFA	Variation en %
1 Dollar des Etats Unis (USD)	490,910	455,340	7,81
1 Euro (EUR)	655,957	655,957	-
1 Livre Sterling (GBP)	762,080	738,610	3,18
1 Franc suisse (CHF)	524,600	442,140	18,65
1 Yen japonais (JPY)	6,037	4,926	22,55
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	760,687	713,826	6,56
1 Dollar canadien (CAD)	492,390	433,600	13,56
1 kilogramme d'or	21 543 090,000	16 075 341,000	34,01
1 Once d'or	670 065,000	499 999,000	34,01

Evolution mensuelle du cours du Droit de Tirage Spécial (DTS) : valeur 1 DTS en FCFA en fin de mois	2010	2009
Janvier	729,975	763,606
Février	740,831	761,251
Mars	738,850	736,928
Avril	744,446	740,123
Mai	780,923	720,280
Juin	790,559	720,385
Juillet	764,570	720,693
Août	780,582	719,782
Septembre	747,942	709,745
Octobre	744,045	704,662
Novembre	769,995	703,061
Décembre	760,687	713,826

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE HORS BILAN

Bilan - Actif

Note 4 - Avoirs en or

Cette rubrique comprend l'or détenu au Siège de la BCEAO et à la Banque de France.

	31/12/2010		31/12/2009		Variation	
	En onces	En millions de FCFA	En onces	En millions de FCFA	En millions de FCFA	%
Or en dépôt au Siège	119.714,82	80.217	119.714,82	59.857	20.360	34
Or en dépôt à la Banque de France	1.053.113,51	705.654	1.053.113,51	526.556	179.098	34
Or solde compte poids	173,32	116	173,32	87	29	33
Total	1.173.001,65	785.987	1.173.001,65	586.500	199.487	34

Aucune transaction n'a été effectuée sur le stock d'or au cours de l'année 2010. La variation de l'exercice, soit 34 %, résulte de la forte appréciation du cours moyen de réévaluation de l'once d'or qui est passé de FCFA.499.999 au 31 décembre 2009 à FCFA.670.065 au 31 décembre 2010.

Note 5 - Avoirs sur le Fonds Monétaire International

Les opérations de la BCEAO avec le FMI (le Fonds) sont régies par la convention signée avec les Etats membres de l'UMOA, le 24 septembre 1981. Conformément à cet accord, la Banque Centrale assure les fonctions d'agent financier de ces pays auprès du FMI, telles que définies par l'article 5, section 1 des statuts du Fonds. Elle est en outre dépositaire des avoirs du FMI en Francs CFA, en application de l'article 23, section 2 des statuts de cette Institution.

Les principales clauses financières de cette convention sont exposées ci-après :

- La BCEAO conserve pour elle les tirages sur la tranche de réserve en contrepartie de la libération des quotes-parts des Etats au Fonds. Les cessions de DTS destinées à la reconstitution ou au renforcement des réserves de change globales de l'UMOA sont faites à son profit.
- La BCEAO conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et leur rétrocède la contrepartie en Francs CFA, calculée au cours du jour de l'opération, dans les cas suivants :
 - les tirages sur les ressources destinées au financement de correction de déséquilibres, d'assainissement économique et financier, d'opérations d'investissement ou de restructuration de l'économie ;
 - les utilisations de ressources dans le cadre d'accords soumis à la réalisation de critères de performance ;

- les tirages dont l'objet est de suppléer à des baisses de recettes de l'Etat.

- Les opérations destinées à honorer les engagements particuliers des Etats, notamment les accords internationaux de produits de base.

- La BCEAO s'acquitte des intérêts et commissions perçus par le Fonds sur les tirages dont la contrepartie n'est pas mise à la disposition des Etats et du montant du principal à rembourser.

- La BCEAO, agissant pour le compte des Etats, exécute toutes les opérations et transactions avec le Fonds, honore tous les versements (DTS, devises et Francs CFA) résultant des obligations contractées par les Etats en leur qualité de membres du FMI, conserve les versements en devises effectués par le Fonds en faveur des Etats et libère la contrepartie en monnaie de son émission.

- La BCEAO prend en charge les commissions, les frais divers et les différences de change enregistrés lors des opérations avec le FMI. La BCEAO rembourse aux Etats la contrevaletur en Francs CFA, des bonifications d'intérêts accordées par le Fonds pour l'utilisation de ses concours.

La rubrique « Avoirs sur le Fonds Monétaire International » comprend la position de réserve et les avoirs en DTS. Elle se présente comme suit :

	31/12/2010		31/12/2009		Variation
	En DTS	En millions de FCFA	En DTS	En millions de FCFA	En millions de FCFA
Position de réserve	49.062.977	23.934	531.169	22.205	1.729
Avoirs en Droits de Tirages Spéciaux	700.775.415	533.071	701.543.859	500.780	32.291
Total	749.838.392	557.005	702.075.028	522.985	34.020

• Position de réserve

La position de réserve s'analyse comme suit :

	31/12/2010		31/12/2009		Variation
	En DTS	En millions de FCFA	En DTS	En millions de FCFA	En millions de FCFA
Quotas FMI	855.800.000	650.996	855.800.000	610.892	40.104
FMI compte n° 1	(749.446.216)	(570.094)	(799.542.017)	(570.734)	640
FMI compte titres	(57.290.807)	(43.580)	(61.051.814)	(43.580)	-
Ajustement FMI compte n° 1	(*)	(12.437)	(*)	20.277	(32.714)
Ajustement FMI compte titres	(**)	(951)	(**)	1.549	(2.500)
Avoirs exclus	-	-	5.325.000	3.801	(3.801)
Total	49.062.977	23.934	531.169	22.205	1.729

(*) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI compte n° 1 n'est pas associé au poste FMI compte n° 1 en DTS.

(**) L'équivalent en DTS de l'ajustement FMI compte titres n'est pas associé au poste FMI compte titres en DTS.

Les données en DTS des postes FMI compte n° 1 et FMI compte titres au 31 décembre 2009 sont retraitées conformément aux renvois (*) et (**).

La décomposition par pays, de la position de réserve selon la devise ou la monnaie, se présente comme suit au 31 décembre 2010 :

En millions de FCFA

	INTITULE	TOTAL	BENIN	BURKINA	C.D'IVOIRE	G.BISSAU	MALI	NIGER	SENEGAL	TOGO
A	QUOTA	650 996	47 087	45 793	247 376	10 802	70 972	50 053	123 079	55 834
	FMI COMPTE N° 1 (a)	570 094	44 453	39 255	241 471	10 476	18 431	42 552	119 116	54 340
	FMI COMPTE TITRES (b)	43 580					43 580			
	AVOIRS EXCLUS									
	Recours Crédit du Fonds (c)									
	- Financements compensatoires									
	- Tirages ordinaires									
	- Facilités élargies									
	- Facilités supplémentaires									
	- Autres ressources empruntées									
	- Tirages –Autres Tirages									
	- Tirages s/Fin.Comp.& F.p/imprévu									
B	AJ USTEMENT FMI COMPTE N°1	-12 437								
C	AJ USTEMENT FMI COMPTE TITRES	-951								
D	AVOIRS NON EXCLUS : (a+b-c)	613 674	44 453	39 255	241 471	10 476	62 011	42 552	119 116	54 340
	POSITION DE RESERVES : (A+B+C-D)	23 934	2 634	6 538	5 905	326	8 961	7 501	3 963	1 494
	1 DTS = 760,687 FCFA									

En DTS

	INTITULE	TOTAL	BENIN	BURKINA	C.D'IVOIRE	G.BISSAU	MALI	NIGER	SENEGAL	TOGO
A	QUOTA	855 800 000	61 900 000	60 200 000	325 200 000	14 200 000	93 300 000	65 800 000	161 800 000	73 400 000
	FMI COMPTE N° 1 (a)	749 446 216	58 437 318	51 605 369	317 437 902	13 772 036	24 228 935	55 939 307	156 590 131	71 435 218
	FMI COMPTE TITRES (b)	57 290 807	-	-	-	-	57 290 807	-	-	-
	AVOIRS EXCLUS									
	Recours Crédit du Fonds (c)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	- Financements compensatoires									
	- Tirages ordinaires									
	- Facilités élargies									
	- Facilités supplémentaires									
	- Autres ressources empruntées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	- Tirages autres tirages	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	- Tirages s/Fin.Comp.& F.p/imprévu	-	-	-	-	-	-	-	-	-
B	AVOIRS NON EXCLUS : (a+b-c)	806 737 023	58 437 318	51 605 369	317 437 902	13 772 036	81 519 742	55 939 307	156 590 131	71 435 218
	POSITION DE RESERVES : (A-B)	49 062 977	3 462 682	8 594 631	7 762 098	427 964	11 780 258	9 860 693	5 209 869	1 964 782
	1 DTS = 760,687 F.CFA									

L'augmentation de la position de réserve est liée aux effets conjugués du volume et du prix des DTS. En effet, d'une année à l'autre, le montant de la position de réserve est passé de 31.106.587 DTS au 31 décembre 2009 à 49.062.977 DTS au 31 décembre 2010. Le cours du DTS est passé de 713,826 FCFA au 31 décembre 2009 à 760,687 FCFA au 31 décembre 2010.

• **Avoirs en DTS**

Les avoirs en Droits de Tirages Spéciaux sont ventilés comme suit :

	31/12/2010		31/12/2009		Variation
	En DTS	En millions de FCFA	En DTS	En millions de FCFA	En millions de FCFA
DTS détenus BCEAO, son compte au FMI	700.745.911	533.048	700.173.619	499.802	33.246
	29.504	23	1.370.240	978	(955)
Total	700.775.415	533.071	701.543.859	500.780	32.291

D'une année à l'autre, les DTS détenus ont évolué ainsi qu'il suit :

	DTS
Solde au 31/12/2009	700.173.619
Acquisitions	902.031
<i>Acquisitions réelles</i>	902.031
Cessions	6.678
<i>Cessions réelles</i>	-
<i>Divers flux créditeurs (*)</i>	6.678
Rémunérations perçues	1.980.019
Commissions payées	2.303.080
Solde au 31/12/2010	700.745.911

(*) Les « divers flux débiteurs » et les « divers flux créditeurs » correspondent à des écritures de régularisation à l'issue de la valorisation des avoirs sur la base du cours représentatif au 30 avril 2010.

Par pays, les DTS détenus se présentent comme suit :

Pays	En DTS	En millions de FCFA
Bénin	49.750.342	37.844
Burkina	48.170.987	36.643
Côte d'Ivoire	273.044.741	207.702
Guinée-Bissau	12.392.753	9.427
Mali	73.441.199	55.866
Niger	54.281.097	41.291
Sénégal	130.318.293	99.131
Togo	59.346.499	45.144
Total	700.745.911	533.048

Note 6 - Avoirs en monnaies étrangères

Cette rubrique comprend les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés dans la Zone Franc, ceux détenus en compte auprès des correspondants situés en dehors de la Zone Franc, les billets étrangers, les titres en devises et les créances rattachées. Elle se décompose comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc	3.234.876	3.171.115	63.761
Correspondants en dehors de la Zone Franc	16.419	15.523	896
Billets étrangers	26.982	3.792	23.190
Portefeuille de titres	2.159.594	1.917.341	242.253
Créances rattachées (intérêts courus)	45.444	29.485	15.959
Total	5.483.315	5.137.256	346.059

• Avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc, essentiellement en euros, sont constitués par les avoirs en compte d'opérations, les avoirs (soldes débiteurs) chez les correspondants et les dettes (soldes créditeurs).

L'Institut d'émission centralise et gère les réserves officielles de change des Etats membres de l'UMOA. En vertu d'une convention signée le 4 décembre 1973 entre l'Etat français et les Etats de l'Union et de l'Avenant signé le 20 septembre 2005 y relatif, une partie de leurs avoirs extérieurs est déposée dans un compte d'opérations ouvert dans les livres du Trésor français.

Les avoirs en monnaies étrangères dans la Zone Franc s'analysent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Compte d'opérations (Trésor français)	3.058.337	3.048.978	9.359
Correspondants dans la Zone Franc :			
- Compte ordinaire à la Banque de France	139.519	99.188	40.331
- Comptes ordinaires chez les autres correspondants	37.020	22.949	14.071
Valeurs brutes	3.234.876	3.171.115	63.761
Provisions pour dépréciation	-	-	-
Valeurs nettes	3.234.876	3.171.115	63.761

• **Correspondants en dehors de la Zone Franc**

Cette rubrique est ventilée comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Comptes ordinaires chez correspondants hors Zone Franc	6.642	6.150	492
Placements en devises étrangères	5.311	5.097	214
Avoirs auprès de l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO)	4.466	4.276	190
Valeurs brutes	16.419	15.523	896
Provisions pour dépréciation	-	-	-
Valeurs nettes	16.419	15.523	896

Les comptes ordinaires sont des comptes ouverts auprès des correspondants domiciliés hors Zone Franc. Les placements en devises étrangères sont effectués sous forme de dépôts à vue et de dépôts à terme. Les avoirs auprès de l'AMAO sont des créances détenues sur l'AMAO, institution créée par les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour favoriser le développement des échanges économiques, commerciaux et monétaires entre les Etats membres. La BCEAO et les banques centrales des pays membres de la Communauté ont adhéré à l'AMAO. Les transactions de l'AMAO sont libellées et comptabilisées en Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) dont le cours est défini en référence au DTS.

• Billets étrangers

Les billets étrangers sont constitués par les encaisses de billets en devises. Leur ventilation par devises se présente comme suit :

	31/12/2010		31/12/2009	
	<i>Montants en devises</i>	<i>Contrevaleur (en millions de FCFA)</i>	<i>Montants en devises</i>	<i>Contrevaleur (en millions de FCFA)</i>
EUR	40.580.276,3	26.619	4.053.731,1	2 659
USD	339.313,0	167	1.569.691,0	715
CHF	288.350,0	151	367.610,0	162
GBP	58.810,0	45	346.085,0	256
Total		26.982		3.792

• Portefeuille de titres

Le portefeuille de titres est constitué par des bons du Trésor et des obligations et s'analyse comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Titres en devises	1.848.796	1.610.122	238.674
Parts de fonds commun de placement	310.798	307.219	3.579
Total	2.159.594	1.917.341	242.253

• Titres en devises

Les titres en devises sont constitués par les placements financiers effectués sous forme de titres en devises détenus à des fins de transaction et de titres en devises détenus jusqu'à l'échéance.

Les titres en devises s'analysent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Titres en devises détenus à des fins de transaction	190.319	288.046	(97.727)
Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance	1.658.477	1.322.076	336.401
Total	1.848.796	1.610.122	238.674

• **Titres en devises détenus à des fins de transaction**

- Ventilation par catégorie de titres :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Bons du Trésor et valeurs assimilées	190.319	288.046	(97.727)
Obligations	-	-	-
Total	190 319	288.046	(97.727)

- Ventilation par devise :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010		31/12/2009		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	290.138.632,98	190.319	439.122.798,37	288.046	(97.727)
USD	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Total	290.138.632,98	190.319	439.122.798,37	288.046	(97.727)

- Ventilation selon le mode de valorisation :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Titres en devises cotés	190.319	288.046	(97.727)
Titres en devises non cotés	-	-	-
Total	190.319	288.046	(97.727)

- Ventilation selon la catégorie d'émetteurs :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Etats	190.319	288.046	(97.727)
Institutions monétaires	-	-	-
Entreprises	-	-	-
Total	190.319	288.046	(97.727)

• **Titres en devises détenus jusqu'à l'échéance**

- Ventilation par catégorie de titres :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Bons du Trésor et valeurs assimilées	1.501.137	1.066.710	434.427
Obligations	157.340	255.366	(98.026)
Total	1.658.477	1.322.076	336.401

- Ventilation par devise :

	31/12/2010		31/12/2009		Variation de valeur de marché (en millions de FCFA)
	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	Titres (en devises)	Valeur de marché (en millions de FCFA)	
EUR	2.528.332.606,27	1.658.477	2.015.491.639,18	1.322.076	336.401
USD	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Total	2.528.332.606,27	1.658.477	2.015.491.639,18	1.322.076	336.401

- Ventilation selon la catégorie d'émetteurs :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Etats	1.501.137	1.066.710	434.427
Institutions parapubliques	57.903	196.540	(138.637)
Institutions supranationales	99.437	58.826	40.611
Entreprises	-	-	-
Total	1.658.477	1.322.076	336.401

- Ventilation selon la durée résiduelle des titres

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
≤ 1 an	126.419	287.048	(160.629)
> 1 an et ≤ 5 ans	711.148	547.471	163.677
> 5 ans	820.910	487.557	333.353
Total	1.658.477	1.322.076	336.401

• **Parts de fonds commun de placement détenues**

La BCEAO a souscrit à des parts du Fonds Commun de Placement dénommé BISIP J, gérées par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). D'une année à l'autre, le montant de ces parts a évolué comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Parts de Fonds Commun de Placement	310.798	307.219	3.579
Total	310.798	307.219	3.579

• **Créances rattachées**

Les créances rattachées aux avoirs en monnaies étrangères sont constituées essentiellement des intérêts courus à recevoir et se ventilent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Créances rattachées au Compte d'Opérations	24.959	11.179	13.783
Créances rattachées aux autres comptes ordinaires	3	-	3
Créances rattachées aux comptes de dépôts-placements	-	1	(1)
Créances rattachées aux comptes de prêts	-	-	-
Créances rattachées aux instruments financiers	20.482	18.305	2.177
Total	45.444	29.485	15.959

Note 7 - Créances sur les établissements de crédit

Cette rubrique comprend essentiellement en 2010, les effets en FCFA pris en pension et les créances rattachées.

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Effets pris en pension ordinaire	128.177	30.310	97.867
Effets pris en pension au marché monétaire	300.000	304.506	(4.506)
Autres créances sur établissements de crédit	1.057	-	1.057
Sous-total	429.234	334.816	94.418
Créances en souffrance	146	146	-
Créances rattachées (intérêts courus)	342	368	(26)
Valeurs brutes	429.722	335.330	94.392
Provisions pour créances en souffrance	(146)	(146)	-
Valeurs nettes	429.576	335.184	94.392

Les concours aux établissements de crédit ont été consentis en 2010, sur le guichet de la pension ordinaire et sur le marché monétaire.

Note 8 - Créances sur les Trésors nationaux

Cette rubrique comprend les créances monétaires et les créances financières détenues sur les Trésors nationaux des Etats de l'Union.

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Créances monétaires sur Trésors Nationaux	273.093	290.851	(17.758)
Créances financières sur Trésors Nationaux	147.701	142.307	5.394
Concours adossés aux allocations de DTS	454.384	454.728	(343)
Total	875.178	887.886	(12.708)

• **Concours monétaires sur les Trésors nationaux**

Les créances monétaires sont constituées principalement par les découverts statutaires consolidés et les créances rattachées.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Comptes Courants Postaux	-	2	(2)
Concours sur valeurs publiques	-	-	-
Autres concours monétaires :	236.061	256.690	(20.629)
- <i>Créances gelées consolidées des établissements de crédit</i>	5.055	5.055	-
- <i>Découverts statutaires consolidés</i>	231.006	251.635	(20.629)
Créances rattachées	37.032	34.159	2.873
Total	273.093	290.851	(17.758)

La diminution des découverts statutaires consolidés résulte des amortissements de l'exercice 2010.

• **Créances financières sur les Trésors nationaux**

Les créances financières concernent les créances sur positions extérieures débitrices des Etats, la créance sur le Mali au titre du complément aux fonds propres, les créances sur la Guinée-Bissau au titre des droits d'entrée à l'UMOA et des engagements antérieurs vis-à-vis de l'AMAO, les dépenses en attente de couverture (taxes à récupérer, dépenses diverses, etc.) et les créances rattachées.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Créances sur positions extérieures des Etats	17.145	17.145	-
Autres créances financières	130.412	125.162	5.250
Créances rattachées	144	-	144
Total	147.701	142.307	5.394

Les autres créances financières regroupent les taxes à récupérer sur les Etats de l'Union (FCFA.1.669 millions), les dépenses réglées pour compte des Trésors Nationaux (FCFA.2.714 millions) au titre de l'exercice 2010 et des autres créances (FCFA.126.028 millions) qui découlent de conventions signées avec certains Etats de l'Union.

• Concours adossés aux allocations de DTS

Les concours adossés aux allocations de DTS représentent la contrevaletur en FCFA du montant des allocations générales de DTS en date du 28 août 2009, effectuées par le Fonds Monétaire International (FMI) en faveur des Etats de l'Union, conformément aux décisions du Conseil des Ministres de l'Union en sa session extraordinaire du 27 juillet 2009.

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Concours adossés aux allocations de DTS	453.093	453.093	-
Créances rattachées	1.291	1.635	(344)
Total	454.384	454.728	(344)

Note 9 - Opérations pour compte des Trésors nationaux

Cette rubrique est constituée par les créances de la Banque Centrale sur les Etats au titre de leurs opérations avec le FMI et le dépôt du Gouvernement du Koweït auprès d'un Etat de l'Union. Elle se décompose comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Fonds Monétaire International	494.799	409.965	84.834
Concours des Gouvernements étrangers (dépôt Koweït)	42.801	43.446	(645)
Total	537.600	453.411	84.189

Le poste Fonds Monétaire International est constitué, au cours de l'année 2010, de la Facilité pour la Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE) accordée à un (01) Etat et de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), qui représente le nouveau mécanisme de prêt, en remplacement de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), mis en place par le FMI à compter de l'exercice 2009. Le présent poste se détaille ainsi qu'il suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Aide d'Urgence Post-Conflict (AUPC)	-	3.744	(3.744)
Facilités pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC)	-	342.111	(342.111)
Facilité pour la Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE)	89.828	64.110	25.718
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	404.971	-	404.971
Total	494.799	409.965	84.834

En tant qu'intermédiaire entre le FMI et les Etats, la BCEAO reçoit les tirages en devises effectués par les pays de l'UMOA auprès du FMI et règle en devises les échéances. La contrevaletur en FCFA des tirages est reversée aux Etats avec qui la BCEAO signe une convention et établit un échéancier de remboursement en FCFA. Le poste Fonds Monétaire International représente les tirages en FCFA mis à la disposition des Etats et sa contrepartie figure au passif au niveau des engagements envers le FMI.

Au 31 décembre 2010, les variations de l'exercice s'expliquent par les opérations ci-après :

	FRPC	Aide d'Urgence	FEC	Autres tirages	Total
Solde au 31/12/2009	342.111	3.744	-	64.110	409.965
Tirages (+)	-	-	81.910	25.718	107.628
Remboursements (-)	(12.808)	(3.744)	-	-	(16.552)
Régularisations (±)	(329.303)	-	323.061	-	(6.242)
Solde au 31/12/2010	-	-	404.971	89.828	494.799

Les régularisations s'expliquent par le transfert des tirages et remboursements du compte de de la « Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) » vers le compte de la « Facilité Elargie de Crédit (FEC) » au cours de l'exercice 2010.

Note 10 – Immobilisations nettes

Cette rubrique se ventile comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Biens immobiliers de placement	1.935	2.084	(149)
Actifs non courants destinés à la vente	-	-	-
Autres immobilisations	333.664	322.798	10.866
Total	335.599	324.882	10.717

Les immobilisations nettes sont détaillées comme suit :

• Biens immobiliers de placement

En application de la norme IAS 40 « Immeubles de placement » l'immeuble situé à Paris (République Française), rue du Colisée, est le seul bien immobilier de placement que détient la BCEAO au 31 décembre 2010.

Les mouvements de ce poste au cours de l'exercice 2010 se détaillent comme suit :

- Valeurs brutes

(En millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Valeurs brutes au 31 décembre 2009	7.568
Entrées	-
Sorties	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-
Valeurs brutes au 31 décembre 2010	7.568

- Cumul des amortissements

(En millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Cumul des amortissements au 31 décembre 2009	5.484
Amortissements de l'exercice	149
Amortissements liés aux éléments sortis	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	-
Amortissements au 31 décembre 2010	5.633

- Valeurs nettes comptables

(En millions de FCFA)

	Immeubles de placement
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2009	2.084
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2010	1.935

• **Actifs non courants destinés à la vente**

La BCEAO ne détient pas d'actifs non courants destinés à la vente au 31 décembre 2010.

• **Autres immobilisations**

Au 31 décembre 2010, les autres immobilisations se décomposent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Immobilisations financières	89.515	77.978	11.537
Immobilisations incorporelles	321	689	(368)
Immobilisations corporelles	239.209	240.014	(805)
Avances et acomptes versés sur immobilisations	4.619	4.117	502
Total	333.664	322.798	10.866

• **Immobilisations financières**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Titres de participation non consolidées	57.470	43.869	13.601
Prêts au personnel	37.629	39.688	(2.059)
Dépôts et cautionnements	88	93	(5)
Valeurs brutes	95.187	83.650	11.537
Provisions	(5.672)	(5.672)	-
Valeurs nettes	89.515	77.978	11.537

Les titres de participation non consolidés s'analysent comme suit :

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/2010	Provisions	Encours net au 31/12/2010	Encours net au 31/12/2009
Titres de participation non consolidés	57.470	5.672	51.798	38.197
Dividendes à recevoir	-	-	-	-
Total	57.470	5.672	51.798	38.197

La situation des participations non consolidées se présente comme suit :

(En millions de FCFA)

PAYS	ORGANISMES	BRUT				PROVISIONS				NET
		31/12/2009	+	-	31/12/2010	31/12/2009	+	-	31/12/2010	31/12/2010
BURKINA	Mines de Guiro	400			400	400			400	
COTE D'IVOIRE	BIDI	261			261	261			261	
	CCI	1 600			1 600	1 600			1 600	
	BNDA	508			508	508			508	
MALI	BNDA-MALI	300			300					300
	BDM SA	600			600					600
NIGER	Crédit du Niger	157			157	157			157	
	SONIBANK	200			200					200
SENEGAL	CNCA	345			345					345
	BHS	100			100					100
	BNDS	150			150	150			150	
	SOFISEDIT	210			210	210			210	
	SONAGA	15			15	15			15	
	SONEPI	10			10	10			10	
	SOSEPPRA	5			5	5			5	
TOGO	BTD	613			613					613
SIEGE	BOAD	35 117	8 701		43 818					43 818
	C 2 I	2 356			2 356	2 356			2 356	
	AFREXIMBANK	687			687					687
	ICADE	N/S			N/S					N/S
	SWIFT	101			101					101
	SCIE-SA	134			134					134
	GIM-UEMOA		4 900		4 900					4 900
TITRES DE PARTICIPATION LIBERES NON CONSOLIDES		43 869	13 601	0	57 470	5 672	0	0	5 672	51 798

La variation enregistrée en 2010 correspond :

- à la libération par la BCEAO de sa quote-part du capital appelé de la Banque Ouest Africaine de développement (BOAD) pour un montant de FCFA. 8.701 millions au titre de l'exercice 2009 ;
- à la souscription de 490.000 actions du capital du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) d'une valeur de FCFA.4.900 millions.

Aucun ajustement de provisions n'a été effectué au 31 décembre 2010 sur la base des dernières informations disponibles sur la situation financière de ces organismes.

Par ailleurs, les actions gratuites attribuées à la BCEAO par les organismes dans lesquels elle détient une part du capital se récapitulent comme ci-après :

Pays	Organismes	Nombre d'actions gratuites	Valeur d'attribution (en millions de FCFA)
Togo	BTD	61.300	613
Mali	BNDA-MALI	33.684	2.282
Sénégal	BHS	30.450	354
Total		125.434	3.249

• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées exclusivement de logiciels. Les mouvements de ce poste au cours de l'exercice 2010 se détaillent comme suit :

- Valeurs brutes

(En millions de FCFA)

	Logiciels
Valeurs brutes au 31 décembre 2009	6.330
Entrées	28
Sorties	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	(17)
Valeurs brutes au 31 décembre 2010	6.341

- Cumul des amortissements et des provisions

(En millions de FCFA)

	Logiciels
Cumul des amortissements au 31 décembre 2009	5.641
Amortissements de l'exercice	407
Amortissements liés aux éléments sortis	-
Ajustement des provisions	-
Autres mouvements (reclassements/régularisations)	(28)
Amortissements au 31 décembre 2010	6.020

- Valeurs nettes comptables

(En millions de FCFA)

	Logiciels
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2008	689
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2009	321

• Autres immobilisations corporelles

Ces immobilisations comprennent les éléments suivants :

(En millions de FCFA)

	Valeurs nettes comptables 31/12/2010	Valeurs nettes comptables 31/12/2009	Variation
Terrains	60.536	57.964	2.572
Constructions	158.372	159.184	(812)
Constructions en cours	1.168	2.051	(883)
Matériel et mobilier	9.339	10.811	(1.472)
Matériel de transport	470	472	(2)
Patrimoine artistique	9.324	9.532	(208)
Total	239.209	240.014	-805

Les mouvements au cours de l'exercice 2010 des autres immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

- Valeurs brutes

(En millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Constructions en cours	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs brutes au 31 décembre 2009	57 964	446 753	2 051	52 190	5 245	9 536	573 739
Entrées	120	3 818	-	1 972	168	-	6 078
Sorties	-	-	-	-380	-154	-	-534
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements (reclassements/ régularisations)	2 452	869	-883	-5 849	-250	-208	-3 869
Valeurs brutes au 31 décembre 2010	60 536	451 440	1 168	47 933	5 009	9 328	575 414

- Cumul des amortissements et des provisions

(En millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Immeubles en cours	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Cumul des amortissements et des provisions au 31 décembre 2009	-	287 569	-	41 379	4 773	4	333 725
Amortissements de l'exercice	-	6 721	-	3 476	139	-	10 336
Amortissements liés aux éléments sortis	-	-	-	-377	-154	-	-531
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-	-
Ajustement des provisions (reclassements/ régularisations)	-	-1 222	-	-5 884	-219	-	-7 325
Cumul des amortissements et des provisions	-	293 068	-	38 594	4 539	4	336 205

- Valeurs nettes comptables

(En millions de FCFA)

	Terrains	Constructions	Immeubles en cours	Matériel et Mobilier	Matériel de transport	Patrimoine artistique	Total
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2009	57 964	159 184	2 051	10 811	472	9 532	240 014
Valeurs nettes comptables au 31 décembre 2010	60 536	158 372	1 168	9 339	470	9 324	239 209

• Avances et acomptes versés sur immobilisations

Cette rubrique se ventile comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	510	510	-
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	4.109	3.607	502
Total	4.619	4.117	502

Note 11 - Autres actifs

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Produits divers à encaisser	650	527	123
Stocks de matériel d'émission	12.593	10.251	2.342
Valeurs à l'encaissement	8.922	7.831	1.091
Compensation	15.356	11.509	3.847
Avances au personnel	381	299	82
Opérations à régulariser - Actif	1.170	1.473	(303)
Autres comptes d'ordre	116.910	105.478	11.432
Total montants bruts	155.982	137.368	18.614
Provisions	(15.638)	(15.406)	(232)
Montants nets	140.344	121.962	18.382

Les produits divers à encaisser correspondent principalement aux produits sur activités de STAR-UEMOA et de SICA-UEMOA de décembre 2010 non encore perçus.

Le **stock de matériel d'émission** est constitué de billets et pièces non encore émis et valorisés au coût moyen pondéré.

Les **valeurs à l'encaissement** sont des valeurs reçues par la BCEAO et dont elle se charge du recouvrement.

La **compensation** représente le solde du compte de compensation de la BCEAO et retrace les valeurs qui y sont présentées ou reçues. Conformément aux règles de fonctionnement du Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA), le règlement intervient avec décalage d'un jour pour les chèques.

Les **avances au personnel** sont des avances sur salaire accordées dont la durée maximum de remboursement est de 12 mensualités.

Les **opérations à régulariser actif** sont constituées d'opérations en attente.

Les **autres comptes d'ordre** se décomposent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Stocks d'ouvrages	1.533	1.544	(11)
Autres stocks	1.121	905	216
C2I Pana Loans	11.505	11.505	-
Etats, créances diverses	86.984	85.352	1.632
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	1.061	1.386	-325
Autres débiteurs (ABCA, AMAO, CESAG, SONAM)	963	1.547	(584)
Charges payées d'avance	593	536	57
Comptes de passage	10.000	1	9.999
Divers	3.150	2.702	448
Total	116.910	105.478	11.432

Les provisions constituées sur les autres actifs se présentent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2009	Augmentatio n (+)	Diminutio n (-)	31/12/2010
Provisions pour dépréciation des comptes de stocks	1.543	-	10	1.533
Provisions pour créances en souffrance sur débiteurs divers	1.339	303	61	1.581
Provisions sur les comptes transitoires et d'attente	12.524	-	-	12.524
Total	15.406	303	71	15.638

Bilan - Passif

Note 12 - Billets et monnaies en circulation

Cette rubrique comprend les billets et les pièces de monnaie en circulation et détenus par les agents économiques.

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Billets en circulation	3.787.657	3.307.676	479.981
Monnaies en circulation	145.517	139.823	5.694
Total	3.933.174	3.447.499	485.675

Note 13 - Comptes créditeurs et dépôts

Cette rubrique comprend les comptes à vue et les comptes de dépôts des banques et institutions étrangères, des banques et institutions communes, des établissements de crédit de l'Union (banques et établissements financiers), des Trésors Nationaux et autres comptes publics et de divers autres titulaires. Elle se décompose comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Banques et Institutions étrangères	75.842	73.219	2.623
Banques et Institutions communes de l'Union	254.477	217.410	37.067
Banques inscrites dans les Etats	1.111.159	1.019.617	91.642
Etablissements financiers inscrits dans les Etats	409	755	(346)
Trésors Nationaux et autres comptes publics	619.106	792.053	(172.947)
Autres comptes de dépôts	19.177	20.997	(1.820)
Total	2.080.170	2.124.051	(43.881)

Les soldes s'analysent comme suit :

• **Banques et institutions étrangères**

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Comptes courants ordinaires	30.374	26.700	3.674
FMI Compte N° 2	42	39	3
Dépôts à échéance	45.331	46.208	(877)
Dettes rattachées (intérêts courus)	95	272	(177)
Total	75.842	73.219	2.623

• **Banques et institutions communes de l'Union**

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
BOAD, divers comptes de dépôts	40.400	84.879	(44.479)
Caisses retraite (CRRAE et RCPNC)	17.576	15.788	1.788
CRRAE, Remboursement prêt BCEAO	2	483	(481)
Autres institutions communes	196.452	116.195	80.257
Dettes rattachées (intérêts courus)	47	65	(18)
Total	254.477	217.410	37.067

• **Banques, établissements financiers et Trésors Nationaux et autres comptables publics**

Les montants inscrits concernent principalement des comptes courants ordinaires et de règlements :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Banques inscrites dans les Etats	1.111.159	1.019.617	91.542
Etablissements financiers inscrites dans les Etats	409	755	(346)
Sous-total (1)	1.111.568	1.020.372	91.196
Trésors Nationaux et autres comptables publics	616.759	788.830	(172.071)
Dettes rattachées (intérêts courus)	2.347	3.223	(876)
Sous-total (2)	619.106	792.053	(172.947)
Total (1) + (2)	1.730.674	1.812.425	(81.751)

• **Autres comptes de dépôts**

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dépôts du Personnel	4.434	4.302	132
Dépôts divers (organismes publics)	11.094	13.613	(2.519)
Autres comptes de dépôts	3.649	3.082	567
Total	19.177	20.997	(1.820)

Note 14 - Transferts à exécuter

Il s'agit des encours de transferts (mouvements de fonds à l'extérieur de l'UMOA) et dispositions (mouvements de fonds à l'intérieur de l'UMOA) à exécuter, ou à régulariser, par la BCEAO. Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Transferts UMOA/Extérieur émis	11.180	978	10.202
Transferts Extérieur/UMOA reçus	10.957	24.400	(13 443)
Dispositions intra-UMOA (entre pays de l'UMOA)	3.345	-	3.345
Dispositions internes (intra-pays)	1.437	1.055	382
Total	26.919	26.433	486

Note 15 - Engagements en monnaies étrangères

Les engagements en monnaies étrangères s'analysent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Correspondants hors Zone Franc	94	83	11
Autres emprunts	9.749	9.146	603
Total	9.843	9.229	614

Le montant des autres emprunts correspond essentiellement aux sommes empruntées auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement dans le cadre du financement des Systèmes et Moyens de Paiement.

Note 16 - Engagements envers le Fonds Monétaire International

Les commentaires sur les engagements envers le FMI ont été développés dans la note n° 9.

Les engagements envers le FMI se présentent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Autres recours au crédit du Fonds	-	3.801	(3.801)
DTS alloués	622.768	584.404	38.364
Dettes rattachées aux allocations de DTS	380	-	380
Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC)	-	328.411	(328.411)
Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes	92.309	63.524	28.785
Facilité Elargie de Crédit (FEC)	414.215	-	414.215
Total	1.129.672	980.140	149.532

Les autres recours au crédit du Fonds constitués des tirages au titre de l'Aide d'Urgence Post-Conflict (AUPC) ont été intégralement remboursés par l'Etat bissau-guinéen au cours de l'année 2010.

La variation de 100 % à la baisse de la FRPC d'une année à l'autre s'explique par le transfert au cours de l'exercice 2010, du solde de ce compte vers celui du nouveau mécanisme de prêt, la FEC.

Par pays, les DTS alloués s'analysent comme suit au 31 décembre 2010 :

Pays	En DTS	En millions de FCFA
Bénin	59.167.129	45.008
Burkina	57.584.429	43.804
Côte d'Ivoire	310.904.156	236.501
Guinée Bissau	13.604.757	10.349
Mali	89.362.782	67.977
Niger	62.937.711	47.876
Sénégal	154.800.399	117.754
Togo	70.330.612	53.499
Total	818.691.975	622.768

Note 17 - Autres passifs

Cette rubrique se ventile comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Valeurs à l'encaissement non disponibles	13.586	13.013	573
Fonds d'Actions Spécifiques	5.180	5.180	-
Créditeurs divers Etats	69.883	34.795	35.088
Opérations à régulariser - Passif	1.755	16.317	(14.562)
Autres comptes d'ordre	23.287	34.440	(11.153)
Total	113.691	103.745	9.946

Les valeurs à l'encaissement non disponibles représentent les sommes dues aux remettants de valeurs dont la BCEAO se charge du recouvrement.

Le **fonds d'actions spécifiques** a été créé en avril 2000 en vue du financement des actions que les Autorités de la Banque pourraient décider de mettre en œuvre en faveur du personnel.

Les **créditeurs divers Etats** sont constitués par les sommes dues aux Etats au titre des commissions sur transferts et des créances diverses des Etats.

Les **opérations à régulariser passif** sont constituées d'opérations en attente.

Les **autres comptes d'ordre** se décomposent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Personnel créditeur	85	448	(363)
Fonds d'aide à la construction	881	881	-
Impôts et taxes recouvrées	314	346	(32)
Créditeurs divers	2.385	1.470	915
Centre médical BCEAO-CRRAE	2	56	(54)
Charges à payer	833	922	(89)
Charges de congés à payer	2.727	2.786	(59)
Fournisseurs, dettes en compte	47	37	10
Retenues de garantie	698	733	(35)
Compte de passage (CDP inter-applications)	10.153	19.689	(9 536)
Comptes de régularisations passif/caisse	173	168	5
Divers	4.800	6.904	(2.104)
			-
Total	23.098	34.440	(11.342)

Note 18 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2009	Augmentation (+)	Diminution (-)	31/12/2010
Provisions pour engagements de retraite	33.995	2.272	-	36.267
Provisions pour gratification pour médailles du travail	3.908	-	118	3.790
Autres provisions pour risques et charges	21	-	-	21
Total	37.924	2.272	118	40.078

Les provisions pour risques et charges correspondent à des obligations qui seront exécutées au cours des exercices futurs, au titre des indemnités de départ à la retraite normale et anticipée du personnel, ainsi que des gratifications pour médailles de travail.

D'une manière générale, la situation des provisions existant dans les livres de la BCEAO se présente comme suit :

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/2009	Dotations (+)	Reprises (-)	Autres variations	Encours au 31/12/2010
Provisions déduites de l'Actif					
Avoirs en monnaies étrangères	-	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	146	-	-	-	146
Titres de participation non consolidés	5.672	-	-	-	5.672
Prêts au personnel	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	7	-	-	-	7
Immobilisations corporelles	1.683	-	-	-	1.683
Autres actifs	15.406	303	72	-	15.637
Total (1)	22.914	303	72	-	23.145
Provisions inscrites au Passif					
Provisions pour risques et charges	37.924	2.272	118	-	40.078
Total (2)	37.924	2.272	118	-	40.078
Total général (1) + (2)	60.838	2.575	190	-	63.223

Note 19 - Réserve de réévaluation Or

Les avoirs en or sont comptabilisés au bilan, au cours du jour de la transaction, sur la base de leur poids. Le stock d'or détenu est évalué sur la base de la moyenne trimestrielle du fixing journalier le plus bas de l'once d'or à la Bourse de Londres, convertie en FCFA au cours indicatif du dollar US du dernier jour du trimestre écoulé.

La situation dans les livres de la Banque Centrale au 31 décembre 2010 se présente comme suit :

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/2009	Plus-value	Moins-value	Encours au 31/12/2010
Réserve de réévaluation Or	348.248	257.916	58.428	547.736

Note 20 - Réserve de réévaluation des devises

La réserve de réévaluation des devises est destinée à la couverture du risque de change encouru par la BCEAO dans le cadre de la gestion des avoirs en devises. La réserve est alimentée soit par les sommes prélevées sur le résultat net de la Banque, suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, soit par toute somme mise à la disposition de la Banque Centrale dans le cadre de la gestion de ses risques de change.

La situation de la réserve de réévaluation des devises se présente comme suit au 31 décembre 2010 :

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/2009	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/2010
Réserve de réévaluation des devises	149.782	5.195	28.411	126.566

En effet, d'une année à l'autre, le montant de FCFA.5.195 millions a été porté en dotation de ladite réserve dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice 2009, conformément aux décisions du Conseil des Ministres du 21 juin 2010.

Par ailleurs, au 31 décembre 2010, un prélèvement de 28 411 millions a été effectué pour couvrir les pertes latentes nettes de réévaluation des avoirs en devises détenus par la BCEAO dans le cadre de la gestion de ses avoirs en devises.

Note 21 - Réserve de réévaluation des instruments financiers

Créée en 2009, la réserve de réévaluation des instruments financiers est destinée à atténuer l'impact défavorable que pourrait subir la Banque dans le cadre de la gestion de son portefeuille de titres en devises.

A l'instar de la réserve de réévaluation de devises, la réserve de réévaluation des instruments financiers est alimentée suivant décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, par affectation du résultat de la Banque.

Les prélèvements effectués serviraient à couvrir les pertes latentes nettes qui résulteraient des réévaluations périodiques du portefeuille de titres.

Au 31 décembre 2010, la situation de la réserve de réévaluation des instruments financiers se présente comme suit :

(En millions de FCFA)

	Encours au 31/12/2009	Dotations	Prélèvements	Encours au 31/12/2010
Réserve de réévaluation des instruments financiers	34.772	15.917	-	50.689

Le montant de FCFA.15.917 millions correspond à la dotation de la réserve de réévaluation des instruments financiers, effectuée par affectation du résultat de l'exercice 2009, sur décision du Conseil des Ministres de l'Union du 21 juin 2010, et représente le montant du profit net latent enregistré en 2009 sur le portefeuille de titres en devises.

Note 22 - Capital et réserves

Le capital et les réserves s'analysent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Capital social	134.120	-	-	134.120
Prime d'adhésion	43.587	-	-	43.587
Réserve statutaire	67.060	-	-	67.060
Réserve générale	304.856	-	-	304.856
Autres réserves	47.082	-	-	47.082
Réserve sur risques de refinancement	25.600	3.527	-	29.127
Réserve spéciale réévaluation devises 12/01/94	18.900	-	-	18.900
Réserve spéciale réévaluation Or 12/01/94	77.234	-	-	77.234
Réserve de réévaluation des immeubles	204.997	2.451	-	207.448
Écart de réévaluation des autres immobilisations	9.077	-	-	9.077
Fonds pour risques bancaires généraux	48.000	-	-	48.000
Report à nouveau	95.000	8.090	25.000	78.090
Autres résultats directement affectés en capitaux	-	-	-	-
Total	1.075.513	14.068	25.000	1.064.581

Le capital social n'est pas divisé en actions. Il est souscrit à parts égales entre les huit Etats membres. Les comptes de capital et de réserves ne tiennent pas compte de la répartition du résultat de l'exercice.

La réserve pour risques de refinancement est constituée en couverture des risques non individualisés inhérents aux activités de refinancement de la Banque Centrale. Elle est alimentée par un prélèvement sur le bénéfice.

Le Fonds pour risques bancaires généraux est constitué pour la couverture des risques généraux inhérents aux activités bancaires. Il est alimenté par des dotations décidées par les autorités monétaires au regard de la nature et de l'importance des risques inhérents aux activités monétaires et bancaires.

Suite à la décision du Conseil des Ministres de l'Union du 21 juin 2010, portant affectation du résultat de l'exercice 2009 :

- la réserve pour risques de refinancement a été renforcée d'un montant de FCFA.3.527 millions ;
- le poste « Report à nouveau » a été doté d'un montant de FCFA.8.890 millions.

Par ailleurs, un montant de FCFA.25.000 millions a été prélevé sur le report à nouveau pour le règlement au titre de l'exercice 2009, de la contribution de la BCEAO à la dotation initiale du Fonds de Développement Energie (FDE), créé en 2009 par le Conseil des Ministres de l'UEMOA.

En outre, un ajustement à la hausse d'un montant de FCFA.2.451 millions a été constaté sur les écarts de réévaluation des immeubles de la Banque, dans le cadre des travaux de migration vers une nouvelle application de gestion des immobilisations « MIMOSA ».

Note 23 - Résultat

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Résultat de l'exercice	21.485	32.730	(11.245)

Note 24 - Ventilation de l'actif et du passif par monnaie

En 2010, la ventilation de l'actif et du passif par monnaie se présente comme suit :

(En millions de FCFA)

ACTIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEISES	CFA	TOTAL
AVOIRS EN OR (1)	-	785 987	-	-	-	785 987
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	-	557 005	-	-	557 005
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	5 466 534	10 779	-	6 002	-	5 483 315
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	-	-	-	-	425 971	425 971
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	-	-	-	-	3 605	3 605
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	-	-	-	-	875 178	875 178
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	-	-	-	-	537 600	537 600
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	-	-	-	-	1 935	1 935
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS	101	687	-	-	332 876	333 664
ACTIF DIVERS	765	214	-	11	139 354	140 344
TOTAL (1)	5 467 400	797 667	557 005	6 013	2 316 519	9 144 604
PASSIF	EURO	USD	DTS	AUTRES DEISES	CFA	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	-	-	-	-	3 933 174	3 933 174
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	10 608	2 602	-	-	2 066 960	2 080 170
TRANSFERTS A EXECUTER	-	-	-	-	26 919	26 919
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	95	228	9 520	-	-	9 843
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	-	1 129 672	-	-	1 129 672
PASSIF DIVERS	-	-	-	-	1 964 826	1 964 826
TOTAL (2)	10 703	2 830	1 139 192	0	7 991 879	9 144 604
ECART (1 - 2)	5 456 697	794 837	(582 187)	6 013	(5 675 360)	-

(1) : Les avoirs en or sont réévalués sur la base de la moyenne trimestrielle des cours de l'once d'or à la Bourse de Londres (Cf. Note 2.8)

Note 25 - Ventilation de l'actif et du passif par zone géographique

En 2010, la ventilation de l'actif et du passif par zone géographique se présente comme suit :

(En millions de FCFA)

ACTIF	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
AVOIRS EN OR	705 655	-	-	80 332	785 987
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	557 005	-	-	557 005
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	5 467 429	11 013	407	4 466	5 483 315
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	-	-	-	425 971	425 971
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	-	-	-	3 605	3 605
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	-	-	-	875 178	875 178
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	-	-	-	537 600	537 600
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	1 935	-	-	-	1 935
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS	3 010	687	-	329 967	333 664
ACTIF DIVERS	776	214	-	139 354	140 344
TOTAL (1)	6 178 805	568 919	407	2 396 473	9 144 604
PASSIF	EUROPE	AMERIQUE du NORD	ASIE	AFRIQUE & M. ORIENT	TOTAL
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	-	-	-	3 933 174	3 933 174
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	-	-	-	2 080 170	2 080 170
TRANSFERTS A EXECUTER	-	-	-	26 919	26 919
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	95	9 748	-	-	9 843
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	1 129 672	-	-	1 129 672
PASSIF DIVERS	-	-	-	1 964 826	1 964 826
TOTAL (2)	95	1 139 420	0	8 005 089	9 144 604
ECART (1 - 2)	6 178 710	(570 501)	407	(5 608 616)	-

Note 26 – Ventilation de l'actif et du passif par échéance

En 2010, la ventilation de l'actif et du passif par échéance se présente comme suit :

(En millions de FCFA)

ACTIF	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	Total
AVOIRS EN OR	785 987	-	-	-	785 987
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	557 005	-	-	-	557 005
AVOIRS EN MONNAIES ETRANGERES	3 802 667	10 936	118 375	1 551 337	5 483 315
CREANCES SUR LES ETAB. DE CREDIT	425 971	-	-	-	425 971
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	3 605	-	-	-	3 605
CREANCES/TRESORS NATIONAUX	142 620	23 936	20 435	688 187	875 178
OPERAT° P/C TRESORS NATIONAUX	-	7 617	9 623	520 360	537 600
BIENS IMMOBILIERS DE PLACEMENT	-	-	-	1 935	1 935
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A LA VENTE	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS	611	3 666	4 716	324 671	333 664
ACTIF DIVERS	24 278	10 012	6 340	99 714	140 344
TOTAL (1)	5 742 744	56 167	159 489	3 186 204	9 144 604
PASSIF	0 – 1 mois	1 – 6 mois	06 – 12 mois	Plus d'un an	Total
BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION	3 933 174	-	-	-	3 933 174
CPTES COURANTS CREDITEURS ET DEPOTS	1 994 439	-	-	85 731	2 080 170
TRANSFERTS A EXECUTER	26 919	-	-	-	26 919
ENGAGEMENTS EN MONN. ETRANGERES	94	-	-	9 749	9 843
FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL	-	6 564	8 529	1 114 579	1 129 672
PASSIF DIVERS	192	53 263	72 286	1 838 085	1 963 826
TOTAL (2)	5 954 818	59 827	80 815	3 048 144	9 143 604
ECART (1 - 2)	(212 074)	(3 660)	78 674	138	-

Note 27 - Engagements hors bilan

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Opérations de change au comptant en FCFA	892	3.490	(2.598)
Opérations de change au comptant en devises	4.939	5.590	(651)
Opérations d'emprunts en devises	853	609	244
Autres engagements donnés en FCFA	8	3	5
Autres engagements donnés en devises	-	37.664	(37.664)
Autres engagements reçus en FCFA	49.339	107.673	(58.334)
Accords de consolidation	33.819	33.819	-
Valeurs sous dossier	28.090	29.169	(1.079)
Valeurs publiques suivies pour compte Trésors Nationaux	-	1.039	(1.039)
Valeurs publiques nanties	323.584	230.898	92.686
Participations à libérer en FCFA	269.699	278.400	(8.701)
Participations à libérer en devises	884	820	64

• Engagements de change au comptant

Il s'agit des engagements qui découlent des opérations d'achats et de ventes de devises pour lesquelles le dénouement est différé pour des raisons de délai normal (2 jours) de mise à disposition. Au 31 décembre 2010, les engagements de change au comptant portent sur des achats ou ventes de devises (Euros et Dollars US) qui n'ont pas encore été livrés à l'Institut d'émission.

• Opérations d'emprunts en devises

Au 31 décembre 2010, les emprunts en devises sont constitués exclusivement des accords de prêt dont a bénéficié la BCEAO auprès de la Banque Africaine de Développement.

• Autres engagements donnés

Ils sont constitués des effets, titres, cautions et valeurs affectés en garantie au profit des tiers.

• Autres engagements reçus

Cette rubrique comprend les valeurs publiques reçues en garantie de refinancement et les cautions fournies par les fournisseurs de la Banque à titre de garantie des acomptes et avances sur achats ou travaux qu'ils ont reçus.

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Valeurs reçues en garantie d'avance	45.721	102.168	(56.447)
Cautions reçues en garantie	2.537	5.074	(2.537)
Autres engagements reçus	1.081	431	650
Total	49.339	107.673	(58.334)

• **Accords de consolidation**

Il s'agit des accords de consolidation de certains Etats de l'Union suivis pour des raisons statistiques par la Banque. Ce poste n'a connu aucune variation au cours de l'exercice 2010.

• **Valeurs sous-dossier**

Cette rubrique comprend les valeurs souscrites par les Etats à l'ordre d'institutions financières internationales en représentation de souscriptions en monnaie nationale. Ces valeurs sont suivies par la Banque Centrale pour le compte des Etats et des institutions financières internationales.

• **Valeurs publiques suivies pour compte des Trésors Nationaux**

Il s'agit de valeurs dématérialisées émises par les Trésors Nationaux et suivies en compte par la Banque. La BCEAO, agissant en qualité de mandataire des Etats de l'Union, est chargée de la compensation de ces valeurs publiques (émises par l'intermédiaire de la Banque Centrale) et de leur gestion.

• **Valeurs publiques nanties**

Il s'agit de valeurs publiques en compte gagées auprès de la Banque Centrale par les établissements de crédit.

• **Participations à libérer**

Il s'agit des actions liées au capital non appelé des institutions dans lesquelles la BCEAO est actionnaire, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (FCFA.269.699 millions en 2010, contre FCFA.278.400 millions en 2009 pour des actions libellées en FCFA) et Afreximbank (FCFA.820 millions, soit 1,8 millions de dollars US depuis 2005).

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE PERTES ET PROFITS

Note 28 - Résultat net d'intérêts et des opérations sur instruments financiers

Le résultat net d'intérêts s'analyse comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Produits d'intérêts	153.195	152.245	950
Produits sur les avoirs extérieurs	51.093	52.590	(1.497)
- Compte d'opérations	48.886	51.178	(2.292)
- Intérêts sur avoirs en devises	2.207	1.412	795
. <i>Produits reçus du FMI</i>	<i>1.567</i>	<i>507</i>	<i>1.060</i>
. <i>Produits en autres devises</i>	<i>640</i>	<i>905</i>	<i>-265</i>
Produits sur opérations de crédit	32.543	28 159	4.384
- Refinancement	8.468	11.325	(2.857)
- Titrisation	127	320	(193)
- Consolidation concours statutaires	9.431	10.167	(736)
- Intérêts solde débiteur créances gelées & consolidées	245	252	(7)
- Produits acquis sur créances financières	144	-	144
- Produits sur avances titres d'Etat	-	-	-
- Pénalités sur réserves obligatoires	537	1.815	(1.278)
- Intérêts acquis sur concours adossés aux allocations de DTS	13.591	4.280	9.311
Produits sur portefeuille de titres	69.559	71.496	(1.937)
- Intérêts sur bons du Trésor détenus à l'échéance	43.590	35.557	8.033
- Intérêts sur obligations détenues à l'échéance	6.124	9.115	(2.991)
- Intérêts sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	5.999	2.995	3.004
- Intérêts sur obligations détenues à des fins de transaction	-	-	-
- Profits latents sur bons du Trésor	7.477	14.848	(7.371)
- Profits latents sur parts de Fonds Commun de Placement	6.369	8.981	(2.612)
Charges d'intérêts	22.421	21.994	427
	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Intérêts versés à la clientèle	10.360	12.493	(2.133)
- Intérêts versés aux Trésors Nationaux	9.431	10.730	(1.299)
- Intérêts versés aux autres Organismes	929	1.763	(834)
Intérêts versés au FMI & autres correspondants	1.804	958	846
- Intérêts versés au FMI	1.796	948	848

- Intérêts versés aux autres correspondants	8	10	(2)
Charges sur portefeuille de titres	10.257	8 543	1.714
- Charges sur bons du trésor détenus à des fins de transaction	429	184	245
- Pertes latentes sur bons du Trésor détenus à des fins de transaction	6.737	6.857	(120)
- Pertes latentes sur autres titres détenus à des fins de transaction	2.804	1.056	1.748
- Moins-values sur instruments financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	164	(164)
- Charges sur obligations détenues à des fins de transaction	-	-	-
- Charges sur parts de Fonds Commun de Placement	287	282	5
Résultat net d'intérêts	130.774	130.251	523

Note 29 - Dividendes

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dividendes	490	466	24

Il s'agit des dividendes perçus sur des titres de participation non consolidés.

Note 30 - Résultat net des commissions

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Commissions perçues	23	27	(4)
Commissions versées	149	218	(69)
Résultat net des commissions	126	191	(65)

Note 31 - Résultat net de change

Les produits sur opérations de change s'analysent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Gains réalisés sur opérations de change	2.956	5.981	(3.025)
Gains latents sur opérations en devises	197.320	98.750	98.570
Total	200.276	104.731	95.545

La ventilation par devises des produits sur opérations de change se présente comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dollar canadien (CAD)	102	184	(82)
Franc suisse (CHF)	148	106	42
Droit de Tirage Spécial (DTS)	195.432	100.539	94.893
Livre sterling (GBP)	121	107	14
Yen japonais (JPY)	201	95	106
Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO)	690	347	343
Dollar américain (USD)	3.582	3.353	229
Total	200.276	104.731	95.545

Les charges sur opérations de change s'analysent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Pertes réalisées sur opérations de change	80	98	(18)
Pertes latentes sur opérations en devises	225.731	93.553	132.178
Total	225.811	93.651	132.160

La ventilation par devise des charges sur opérations de change se présente comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dollar canadien (CAD)	4	10	(6)
Franc suisse (CHF)	39	5	34
Droit de Tirage Spécial (DTS)	224.298	92.217	132.081
Livre sterling (GBP)	100	73	27
Yen japonais (JPY)	33	67	(34)
Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest (UCAO)	413	380	33
Dollar américain (USD)	924	899	25
Total	225.811	93.651	132.160

Note 32 - Autres produits ordinaires

Les autres produits ordinaires comprennent :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Produits divers	2.506	2.941	(435)
Intérêts acquis sur les prêts au Personnel	394	399	(5)
Produits exceptionnels	373	2.083	(1.710)
Profits sur exercices antérieurs	1.226	1.676	(450)
Total	4.499	7.099	(2.600)

Note 33 - Entretien de la circulation fiduciaire

Les dépenses d'entretien de la circulation s'analysent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Achat de signes monétaires	17.410	13.182	4.228
Variation de stocks de signes monétaires	(2.342)	823	(3.165)
Assurance de signes monétaires	208	208	-
Transport de signes monétaires	3.591	3.034	557
Total	18.867	17.247	1.620

Note 34 - Frais généraux

Les frais généraux se présentent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dépenses des organes de l'UMOA	662	657	5
Dépenses de personnel	63.102	63.954	-852
Impôts et taxes non recouvrables	92	93	-1
Travaux et services extérieurs	15.296	14.534	762
Transports et déplacements	1.666	1.609	57
Frais divers de gestion	2.972	2.797	(175)
Frais de représentation	217	169	48
Total	84.007	83.813	194

Les dépenses de personnel comprennent les rémunérations, les allocations familiales, les charges sociales, les frais médicaux et les œuvres sociales.

Note 35 - Autres charges ordinaires

Les autres charges ordinaires se présentent comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dépenses sur exercices antérieurs	653	91	562
Charges exceptionnelles	1.445	508	937
Total	2.098	599	1.499

Note 36 - Dotations nettes aux amortissements et provisions

Cette rubrique s'analyse comme suit :

(En millions de FCFA)

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Dotations aux amortissements	10.893	12.788	(1.895)
Reprises d'amortissements	(1.222)	-	(1.222)
Dotations aux provisions	2.561	2.542	19
Reprises de provisions	(176)	(1.014)	838
Total	12.056	14.316	(2.260)

Les commentaires sur les dotations nettes aux provisions ont été développés dans la note n° 18.

Les dotations aux amortissements sont relatives à la constatation de l'amointrissement de la valeur des immobilisations de la BCEAO au cours de l'exercice comptable 2010 conformément aux principes énoncés dans la note n° 2.16.

DIVERS

Note 37 - Opérations avec les parties liées

La Banque Centrale désigne comme parties liées, les membres du Conseil des Ministres de l'UMOA, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Conseils Nationaux de Crédit et le Comité de Politique Monétaire, ainsi que le personnel de direction comprenant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque. Sous la haute direction et le contrôle du Conseil des Ministres de l'Union, la Banque Centrale est administrée par :

- le Gouverneur ;
- le Comité de Politique Monétaire ;
- le Conseil d'Administration ;
- le Comité d'Audit ;
- des Conseils Nationaux de Crédit, un dans chacun des Etats de l'Union.

Aucune transaction n'est effectuée avec les membres du Conseil des Ministres, les membres du Conseil d'Administration, les membres des Conseils Nationaux de Crédit, le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et les autres hauts responsables de direction de la Banque.

Les responsables de direction ne bénéficient pas de prêts qui ne soient pas accessibles aux autres membres du personnel.

Les membres des organes statutaires perçoivent des jetons de présence. Les montants des jetons de présence versés à ce titre se présentent comme suit :

(En millions de FCFA)

	2010	2009
Conseil des Ministres	38	23
Comité de Politique Monétaire	12	-
Conseil d'Administration	21	28
Conseils Nationaux de Crédit	9	43
Total	80	94

Le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, le Secrétaire Général, les Conseillers Spéciaux du Gouverneur, les Directeurs de Département, les Directeurs des Services Centraux du Siège, les Directeurs Nationaux, les Directeurs d'Agence Principale, les Représentants, les autres responsables de direction ainsi que les hauts responsables du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA sont rémunérés par la BCEAO. Leur rémunération (traitements, primes et indemnités), exprimée en millions de FCFA, est la suivante :

2010	2009
Rémunération	Rémunération
4 839	5 081

Note 38 - Procédure judiciaire

Au 31 décembre 2010, le risque financier des actions en justice contre la BCEAO n'est pas apparu significatif. Aucune provision n'a été constituée sur recommandation des conseils juridiques, car la Banque jouit, en toutes matières, de l'immunité de juridiction et d'exécution dans les pays où les actions étaient en cours, notamment l'ensemble du territoire de l'Union Monétaire Ouest Africaine en vertu de ses Textes de base, ainsi que le territoire français, en application de l'Accord de Coopération du 4 décembre 1973 entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA.

Note 39 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Dans le cadre de la mise en vigueur d'un nouveau Statut du personnel de la Banque, avec effet le 1^{er} janvier 2011, le Gouverneur a procédé à une modification des dispositions relatives à l'âge de départ à la retraite normale et anticipée. A cet égard, l'application de ces nouvelles mesures, à compter de l'exercice 2011, devrait se traduire par une augmentation, estimée à FCFA.10.500 millions, des provisions au titre des engagements de retraite et des médailles de travail.

Par ailleurs, en raison de la crise socio-politique en Côte d'Ivoire, à l'issue des élections présidentielles de novembre 2010, les Agences Principales et Auxiliaires de la BCEAO installées sur le territoire ont été provisoirement fermées à compter du 26 janvier 2011, sur décision du Gouverneur de la BCEAO. Depuis le 27 avril 2011, la BCEAO a entrepris la réouverture progressive de ces agences. Des travaux sont en cours en vue d'évaluer les incidences comptables des préjudices éventuels subis au cours de la période de fermeture.



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int